

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 09 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **LUNDI 09 DÉCEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 03 décembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
Mme CROWYN Véronique a donné procuration à Mme CHRETIEN Stéphanie.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : M. OBOEUF Gérard

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'APRT : CHANTIER-ÉCOLE « TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX, LIÉS À LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU ».

2024-12-N° 5

L'Association Promotion et Reconnaissance par le Travail (APRT) est une organisation à but non lucratif qui œuvre dans le domaine des associations humanitaires, d'entraide et sociales. Située dans la ville de SAINT-OMER, elle travaille à promouvoir et reconnaître le travail des personnes les plus vulnérables de la société. Son objectif est d'améliorer les conditions de vie de ces personnes en leur offrant des programmes de soutien et de développement personnel. L'association vise également à aider les personnes en difficulté à trouver un emploi stable et durable. Par le biais de ses activités, l'APRT contribue à renforcer la solidarité et l'entraide entre les individus pour un monde plus juste et équitable.

L'APRT est conventionnée par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et le Fond Social Européen dans le cadre de la mesure « Aide à l'encadrement des bénéficiaires du RSA » et est agréée par le Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Economique sous le numéro 062 16 0006 pour la mise en œuvre du projet d'insertion dans les domaines d'activité suivants : bâtiment second œuvre et de l'environnement. Elle travaille sous forme d'ateliers et chantiers d'insertion et de chantiers écoles. Les différents travaux réalisés servent de support afin de former, accompagner et qualifier les salariés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion.

La Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS souhaite favoriser la formation et l'insertion professionnelle des salariés en insertion de l'APRT en confiant à l'association un chantier d'insertion « Travaux environnementaux, liés à la gestion écologique des cours d'eau ».

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 27 novembre 2024 :

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'AGRÉER les termes de la convention de partenariat avec l'APRT relative aux travaux de nettoyage des berges de la Lys et de ses affluents, ainsi que la réfection d'ouvrages d'art maçonnés en lien avec les cours d'eau,

ETANT PRÉCISÉ QUE :

La participation financière de la Commune est fixée à 58 297 €,
La durée du chantier est de douze mois à compter du 06/11/2024 ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces et actes (dont avenant(s)) afférents à ce projet.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Claude DISSAUX

